

Mairie de COURTOMER
Canton d'ECOUVES
Arrondissement d'Alençon
Département de l'Orne.

PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 février 2026

Le jeudi douze février deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Courtomer s'est rassemblé dans les locaux de la mairie, après convocation légale en date du 06 février 2026, sous la présidence de Robert COLLETTE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Sylvie DESNOUVEAUX, Sophie AURY, Christelle BESNARD, Maryse COADIC, Delphine GEORGES, Isabelle LECORNU, Messieurs Robert COLLETTE, Thierry BAUCHERON, Frédéric SIMON, Alex BOULAND, Jean-François BRISOUX, Mickaël FOSSEY, Éric MICHENAUD et Serge RAUX.

Excusés : Monsieur Christophe DAUPLEY

Monsieur Thierry BAUCHERON est nommé secrétaire de séance

Nombre de conseillers : 15

Présents : 14

Excusés : 01

Votants : 14

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il y a des objections sur le procès-verbal du dernier conseil municipal

Où cet exposé le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 29 janvier 2026.

Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe : photovoltaïque

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu la délibération n° 2023-50 du 28 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le Maire, présente le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation du CFU, lequel peut se résumer ainsi :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-	Résultat de clôture 2024 :	1 260.44 €
-	Dépenses 2025 :	2 873.05 €
-	Recettes 2025 :	4 347.64 €
-	Résultat de l'exercice 2025 :	1 474.59 €
	Résultat de clôture 2025 :	2 735.03 €

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

-	Résultat de clôture 2024 :	33 425.46 €
-	Dépenses 2025 :	32 001.92 €
-	Recettes 2025 :	2 341.00 €
-	Résultat de l'exercice 2025 :	29 660.92 €
	Résultat de clôture 2025 :	3 764.54 €

Soit un besoin de financement : 0 €

Hors de la présence de Monsieur COLLETTE Robert, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique du budget photovoltaïque 2025.

Affectation de résultat 2025 du budget annexe : photovoltaïque

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Après avoir entendu et approuvé le Compte financier unique de l'exercice 2025,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025,
Constatant que le CFU présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2024	Virement de la section de fonctionnement	Résultat 2025	Résultat de clôture 2025	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat (*)
INVEST	33 425.46 €		-29 660.92€	3 764.54 €		0 €	3 764.54 €
FONCT	1 260.44 €		1 474.59 €	2 735.03 €		0 €	2 735.54 €

* Hors reste à réaliser, le résultat de la section d'investissement (001) présente donc un excédent de : 3 764.54€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit à l'unanimité :

En section d'investissement de l'exercice 2026

- Au compte 1068 (recettes) : 0 €

En section de fonctionnement de l'exercice 2026

- Le solde au compte 002 (résultat reporté) : + 2 735.03 €

Approbation du budget primitif 2026 du budget annexe : photovoltaïque

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif du budget photovoltaïque pour l'année 2026 comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION :

Dépenses : 7 240.03 €
Recettes : 7 240.03 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 8 700.00 €
Recettes : 8 700.00 €

Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 2023-50 du 28 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le Maire, présente le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation du CFU, lequel peut se résumer ainsi :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-	Résultat de clôture 2024 :	417 749.92 €
-	Dépenses 2025 :	264 814.17€
-	Recettes 2025 :	438 878.70€
-	Résultat de l'exercice 2025 :	174 064.53€
	Résultat de clôture 2025 :	591 814.45€

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

-	Résultat de clôture 2024 :	76 860.37€
-	Dépenses 2025 :	593 923.52 €
-	Recettes 2025 :	318 572.10 €
-	Résultat de l'exercice 2025 :	- 275 351.42€
	Résultat de clôture 2025 :	- 198 491.05 €
	Reste à réaliser 2025 :	200 000.00 €

Hors de la présence de Monsieur COLLETTE Robert, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique du budget principal 2025.

Affectation de résultat 2025 du budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Après avoir entendu et approuvé le Compte financier unique de l'exercice 2025,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025,
Constatant que le CFU présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2024	Virement de la section de fonctionne ment	Résultat 2025	Résultat de clôture 2025	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat (*)
INVEST	76 860.37 €		-275 351.42€	-198 491.05€	200 000.00 € 400 000.00 €	200 000.00 €	1 508.95 €
FONCT	417 749.92 €		174 064.53 €	591 814.45€		0	591 814.45 €

* Hors reste à réaliser, le résultat de la section d'investissement (001) présente donc un excédent de :198 491.05€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit à l'unanimité :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	591 814.45 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	591 814.45 €
Total affecté au c/1068	0.00
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0.00

Approbation du budget primitif 2026 de la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif du budget photovoltaïque pour l'année 2026 comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION :

Dépenses : 920 211.10 €

Recettes : 920 211.10 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 021 670.65 €

Recettes : 1 021 670.65 €

Tour de permanences pour les élections du 15 mars 2026

8h00 à 10h30	Monsieur Baucheron	Madame Besnard	Madame Aury
10h30 à 13h00	Monsieur Fossey	Monsieur Simon	Monsieur Brisoux
13h00 à 15h30	Madame Desnouveaux	Monsieur Bouland	
15h30 à 18h00	Monsieur Collette	Monsieur Michenaud	Madame Coadic

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.